



- Montage photo
- Éolienne avec balise lumineuse
- Éolienne
- Unité de paysage
- Domaine du parc éolien
- Aire 1.2 km
- Aire 12 km
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau
- Courbe de niveau (équidistance : 10 mètres)

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2006
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Projection: MTM, Zone 6, NAD83
 Sources: BDTQ 1:20 000, Service des inventaires 1:20 000
 BDGASM
 246-28-081106-02
 Configuration L127CAR1(Ix21114)-01101L-(80-6, 7)-FP

- ### Légende
- Limite des MRC
 - Limite municipale
 - Réseau routier**
 - Route 132
 - Chemin / route secondaire
 - Sentiers**
 - Sentier de motoneige
 - Sentier de randonnée pédestre
 - Sentier de vélo
 - Sentier de VTT
 - Sentier de ski de fond
 - Visibilité des éoliennes balisées**
 - Aucune
 - 1 à 5
 - 6 à 10
 - 11 à 22
- 0 1 2 4 6 8 Kilomètres

PARC ÉOLIEN DE CARLETON

Annexe L : carte de visibilité des éoliennes balisées (configuration modifiée) et montage photographique

Préparée par : HÉLIMAX Énergie
 Cartographiée par: Simon Hébert, B.Sc.
 Vérifiée par: Francis Pelletier, Ing.

Le 20 novembre 2006

Note importante - Le nombre d'éoliennes visibles est surestimé pour les raisons suivantes:
 - Le point de réception a une vision de 360 degrés
 - Le couvert végétal n'est pas considéré

. Une éolienne en ligne de vue directe avec le point de réception est considérée visible, même si elle se trouve à une distance qui la rendrait invisible à l'œil nu.

* Avis de non-responsabilité: Cette carte présente une disposition potentielle des balises lumineuses pour le parc éolien de Carleton. Transport Canada est responsable d'établir la disposition officielle des balises lumineuses pour ce parc éolien.